

Les membres civils et la négociation

En cette période de transition vers votre intégration à la fonction publique et votre adhésion à l'AFPC-SESJ, nous aimerions vous offrir l'occasion de participer à la présente ronde de négociation.

Nous invitons donc les membres civils intéressés à faire part des enjeux et des préoccupations de leur groupe à nos équipes de négociation.

Même si l'intégration a été reportée, il est important que vous ayez voix au chapitre dès maintenant, car le Conseil du Trésor, avec qui nous négocions, sera votre employeur. L'AFPC sera votre agent négociateur; elle chapeaute la négociation pour tous ses membres, peu importe l'Élément (syndicat affilié) de l'AFPC à qui ils appartiennent. Dans votre cas, c'est le Syndicat des employé-e-s de la Sécurité et de la Justice (SESJ) qui vous représentera pour tout ce qui a trait à la GRC.

Pourquoi la négociation collective est-elle si importante?

La négociation collective est le processus par lequel le syndicat (l'agent négociateur) et l'employeur fixent les conditions d'emploi des travailleuses et des travailleurs (l'unité de négociation). C'est la *Loi sur les relations de travail dans le secteur public fédéral* qui établit les règles du processus de négociation et de règlement des différends.

Participation des membres civils à la Conférence nationale sur la négociation

La conférence sur la négociation pour les membres des unités du Conseil du Trésor aura lieu du **26 au 29 mars** à Ottawa. Les personnes déléguées à cette conférence passeront en revue les revendications du syndicat, établiront les priorités de négociation, concevront des stratégies de mobilisation et éliront les équipes de négociation.

Même si les CM ne sont pas encore représentés à ce type de conférence, l'AFPC a établi un mécanisme de consultation spécial à leur intention.

En effet, l'AFPC invitera 11 membres civils à participer à la conférence à titre d'observateurs avec droit de parole, ce qui veut dire que les CM pourront participer aux débats. Vos commentaires et opinions ont une réelle importance pour l'AFPC-SESJ.

Afin que soient représentées toutes les unités du Conseil du Trésor auxquelles vous serez intégrés, nous prévoyons le nombre suivant d'observateurs par unité :

Services des programmes et de l'administration (PA) – 5 membres civils

Services techniques (TC) – 2 membres civils

Services de l'exploitation (SV) – 2 membres civils

Enseignement et bibliothéconomie (EB) – 2 membres civils.

Le 25 mars, l'AFPC-SESJ organisera une séance de formation d'un jour sur la négociation collective pour aider les observateurs à mieux comprendre le processus. Se préparer, c'est important. Les participantes et participants feront une demande de congé à la GRC. Toutes les dépenses (transport, hébergement, etc.) seront prises en charge par l'AFPC-SESJ, conformément à la Directive sur les voyages du CT. Le SESJ négocie actuellement avec la GRC pour faciliter leur participation. Nous transmettrons les détails aux personnes qui seront choisies comme observatrices.

syndicatafpc.ca/grc



Participez à la conférence - Comment présenter votre candidature?

Transmettez votre candidature à l'adresse CM-INFO-MC@psac-afpc.com en donnant les renseignements suivants :

- Nom
- Adresse courriel personnelle
- Classification actuelle
- Classification lors de l'intégration à la fonction publique
- Lieu de travail
- Numéro de téléphone personnel
- Ville

(www.usje-sesj.com/fr/allez-vous-devenir-membre)

Rédigez un texte de 300 mots ou moins sur les raisons qu'auraient vos collègues de vous choisir pour les représenter à la Conférence nationale sur la négociation de l'AFPC.

Si nous recevons plus de 11 candidatures, les membres de chaque groupe de classification éliront leurs représentants en se fondant sur le texte qu'ils ont présenté.

Avant de présenter votre candidature, posez-vous les questions suivantes :

- Qu'est-ce que je sais au sujet du processus de négociation collective?
- Du rôle de l'équipe de négociation?
- Des enjeux des membres civils?
- De la défense de mes droits ou des questions entourant la communication?

Date limite pour les candidatures

La conférence nationale sur la négociation arrive à grands pas. C'est pourquoi nous devons recevoir votre candidature d'ici le **18 février à 23 h 59**. L'élection, le cas échéant, aura lieu immédiatement après cette date.

Participation des membres civils au processus de négociation après la Conférence nationale sur la négociation

L'AFPC-SESJ va créer un sous-comité de la négociation pour les CM, dont les membres participeront au processus de négociation à compter de l'été. En voici la composition :

Services des programmes et de l'administration (PA) – 3 membres civils

Services techniques (TC) – 1 membre civil

Services de l'exploitation (SV) – 1 membre civil

Enseignement et bibliothéconomie (EB) – 1 membre civil.

Nous vous transmettrons plus d'information sur la sélection des membres du sous-comité après la conférence sur la négociation.

Les règles de la négociation

L'AFPC a adopté une série de règles qui définissent comment elle négocie au nom de ses membres :

- comment sont recueillies les propositions des membres;
- comment sont prises les décisions concernant les revendications contractuelles;
- qui négocie.

Ces règles sont énoncées dans le Règlement 15 des Statuts :

<http://syndicatafpc.ca/statuts-et-reglements-de-lafpc>



Vous avez des questions?
N'hésitez pas à communiquer avec nous :
CM-INFO-MC@psac-afpc.com
Tél. : 613-560-2606

